

Séance du 26 mars 2008

Lan deux mille huit, le vingt six mars à 20 heures 30. Le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean – François LAMOTTE . Maire

Etaient Présents. Mesdames et Messieurs Lamotte Jean – François, Maire, Lahaye Jean-François, Lecesne Patrice, Adjoint, Chardot Bernard – Lohier Florence – Travert Françoise – Lacour Sylvain – Guiffard Marylène – Legars Yves – Pons Jean Noël – Desverger Bernadette.

Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

Désignation des délégués à la Communauté de Communes des Pieux

Il a été procédé à l'élection des trois délégués à la Communauté de Communes des pieux à bulletins secrets.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Bulletin nul : 0

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Jean- François LAMOTTE 11 voix
- Monsieur Sylvain LACOUR 11 voix
- Monsieur Patrice LECESNE 9 voix
- Monsieur Jean – François LAHAYE 1 voix
- Monsieur Jean – Noël PONS 1 voix

Mr Jean-François Lamotte, Mr Sylvain Lacour et Mr Patrice Lecesne sont élus délégués à la Communauté de Communes de Pieux

Désignation des Commissions

Le conseil Municipal décide de créer les commissions suivantes :

- Les Finances : MM Lamotte JF – P. Lecesne – F.Travert
- Les Personnes âgées : MM Lamotte JF – JN Pons – Y Legars – B Desvergez – F Travert
- L'école et la garderie périscolaire : MM F Lohier – B Chardot – M Guiffard – S Lacour
- Les bâtiments et travaux : Jf Lahaye – P Lecesne – JN Pons – Y Legars
- Les chemines : B Chardot – JF Lahaye – Y Legars – JN Pons
- Voirie et employé communal : MM S Lacour (commission travaux Communauté de Communes des Pieux) et B Chardot
- La liste électorale : MM JF Lahaye – F Lohier – M guiffard – F Travert
- La communication : MM P Lecesne – Y Legars – JN Pons – S Lacour
- Lien aux associations : MM F Travert – B Desvergez – B Chardot – Y Legars
- Les Fêtes et cérémonies : seront organisées par l'ensemble du conseil municipal et tous événements pérennes seront également vus par l'ensemble du conseil municipal en fin de réunion.

La commission d'appel d'offres :

Titulaires :

Mr J.F Lamotte

Mr J.F Lahaye

Mr Y Legars

Suppléants

Mr P.Lecesne

Mr J.N Pons

Melle F Travert

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil Municipal :

- dit que Mr Jean-François Lamotte, MAIRE est le président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- désigne en son sein, les quatre personnes suivantes comme membres du conseil d'administration du CCAS

Mr Jean-Noël Pons

Mr Yves Legars

Mme Bernadette Desvergez

Melle Françoise Travert

Groupe de travail

Suite aux projets de la liste, le conseil municipal compose les groupes de travail suivants :

Etude de la réalisation d'une salle de convivialité :

MM S. Lacour – JF. Lahaye – JN. Pons

Pérenniser l'école et la garderie :

MM JF. Lamotte – M. Guiffard – F. Iohier

Bulletin Municipal, plus site Internet, Haut débit

Y. Legars – P. Lecesne – JN. Pons

Soutien aux associations :

MM JF. Lamotte – B. Chardot – F. Travert – Y. Legars – B. Desvergez

Accueil des nouveaux Hellevillais :

MM JF. Lamotte – JF. Lahaye – P. Lecesne voir plus représentant des associations

Créer un comité de jumelage :

MM JF. Lamotte – JF. Lahaye – B. Desvergez – JN. Pons

Faisabilité d'un commerce :

MM JF. Lamotte – B. Chardot – F. Travert

Sécurisation et aménagement VRD du bourg

Décision modificative n°1

Exposé

Dans le cadre de l'aménagement routier lié au grand chantier E.P.R. à Flamanville, la Communauté de communes des Pieux prévoit la sécurisation et l'aménagement du bourg d'Helleville

comprenant :

- la création d'un giratoire.
- l'aménagement de voiries.
- l'aménagement de réseaux d'eaux pluviales.
- la création d'un réseau d'eaux usées.
- l'aménagement d'un réseau d'adduction d'eau potable.
- l'aménagement d'un réseau d'éclairage public.

Les travaux à inscrire au titre des opérations grand chantier sont préfinancés par la Communauté de Communes des Pieux et la commune d'Helleville, selon les répartitions suivantes :

DESIGNATION	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX	COMMUNE D'HELLEVILLE
Voirie et assainissement des eaux pluviales	350 000 €H.T.	/
Eaux Usées	70 000 €H.T.	/
Adduction eau potable	70 000€H.T.	/
Eclairage public	40 000 €H.T.	4 000 €H.T.
Modification entrée cimetières	/	11 500 €H.T.
TOTAL	530 000 €H.T.	15 500 €H.T.

La Procédure d'appel d'offres ouvert à été retenue.

Des subventions sont sollicitées auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de Madame le Ministre de l'Intérieur de l'Outre Mer et des Collectivités Locales.

De plus, le projet se situe sur la route départementale n°4 (RD 4) appartenant, pour ce secteur, au Conseil Général de la Manche qui est amené à réaliser parallèlement les travaux d'accompagnement de renforcement et de revêtement de la chaussée, pour un montant estimé par le Conseil Général de la Manche à 50 000 €T.T.C.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2008 ayant pour objet sécurisation et aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : décide de réaliser par anticipation la sécurisation et l'aménagement VRD du Bourg d'Helleville dans le cadre des aménagements routiers liés au grand chantier E.P.R. à Flamanville.

ARTICLE 2 : décide la création d'un groupement de commande publique composé de la Communauté de Communes des Pieux et de la commune de Helleville.

ARTICLE 3 : approuve la convention constitutive de groupement pour la passation de marchés séparés.

ARTICLE 4 : désigne la Communauté de Communes des Pieux en qualité de coordonnateur du groupement.

ARTICLE 5 : désigne un représentant, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire, Membre titulaire et un suppléant, Monsieur Jean-François LAHAYE, Maire-Adjoint (membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune de Helleville), afin de composer la commission d'appel d'offres du groupement. La Communauté de Communes des Pieux a procédé à la même démarche.

ARTICLE 6 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment le marché et les éventuels avenants ne dépassant pas de plus de 5% le montant initial des marchés.

ARTICLE 7 : rappelle que le plan de financement est le suivant : Autofinancement et subventions (dossiers en cours).

ARTICLE 8 : décide de modifier le budget primitif 2008 et d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section fonctionnement dépenses

Article 678 Autres charges exceptionnelles – 19 000 €(en diminution)

Article 023 virement en section d'investissement + 19 000 €(en augmentation)

Section investissement recettes

Article 021 virement de la section de fonctionnement + 19 000 €(en augmentation)

Section investissement dépenses

Article 2313 programme 16 sécurisation et aménagement du bourg + 19 000 €(en augmentation)

Questions diverses

- L'église sera ouverte par l'employé communal systématiquement le lundi et la mardi matin et il la refermera le soir. Autrement les clefs seront disponibles à la mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.
- Une réunion est prévue le 07 avril 2008 à 18 heures avec Mr Barada (CCP) pour la présentation du projet d'aménagement du bourg.
- Ménage des communs des logements / Le C M dit qu'il doit être effectué une semaine sur deux entre les locataires.
- Le conseil souhaite savoir à qui appartient la haie située entre le calvaire et la parcelle A 359.

